

Direction générale des services
Secrétariat général
JB/JM/CL

Tél. 04.72.45.16.29
Fax. 04.78.31.08.24

VILLE DE MEYZIEU



Métropole de Lyon

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU
13 février 2025

Convocation adressée le
07 février 2025
Publication faite le
14 février 2025

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 39

Nombre de conseillers
municipaux présents : 26

Le treize février deux mille vingt-cinq, le conseil municipal de Meyzieu s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christophe QUINIOU, maire.

Présents : Christophe QUINIOU, Odette GARBRECHT, Gérard REVELLIN, Bénédicte PLACE, Lionel CLARINI, Robert PELLARINI, Grégory ACHARD, Christophe ROBERT, Pascale NACCACHE, Angélique VIRGONE, Delphine DELOYS DUGOUR, Bernard DUMAS, Guy BIDAUD, Stéphane PINSON, Valérie FOUR, Manuel TRARIEUX, Anne-Marie DUBOST, Sylvie NORMAND, Radia LEGOUAD HASSEINE, Issam BENZEGHIBA, Axel MARIN, Anne MATHIEU PESTEIL, Nicolas BERNARD, Valerian PEPE, Alain PECHEREAU, Xavier-Marie VIEL.

Excusés : Marie BUFFIN, Hervé DELEPINE, Sylvie SIMONETTI, Michael OZER, Véronique BOISSIERE, Sandra ROMANO, Christian DUCARRE, Bernard MOUSSEY, Aline SARKISSIAN, Catarina JARECKI, Bernard SADRY, Ahmed BITTAR.

Absente : Florence BOISSEAUD.

Procurations : Marie BUFFIN pouvoir à Manuel TRARIEUX, Hervé DELEPINE pouvoir à Pascale NACCACHE, Sylvie SIMONETTI pouvoir à Grégory ACHARD, Michael OZER pouvoir à Stéphane PINSON, Véronique BOISSIERE pouvoir à Bénédicte PLACE, Sandra ROMANO pouvoir à Lionel CLARINI, Christian DUCARRE pouvoir à Issam BENZEGHIBA, Bernard MOUSSEY pouvoir à Anne-Marie DUBOST, Aline SARKISSIAN pouvoir à Christophe ROBERT, Catarina JARECKI pouvoir à Angélique VIRGONE, Bernard SADRY pouvoir à Delphine DELOYS DUGOUR, Ahmed BITTAR pouvoir à Robert PELLARINI.

Secrétaire : Valérie FOUR

N° 2025.I. 7 : commission développement – projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais – Article L1214-28-2 du Code des Transports – avis

Le 21 novembre 2024, le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

.../...

SYTRAL Mobilités, outre sa mission initiale d'autorité organisatrice des transports publics, porte désormais de nouvelles missions de coordination, d'information multimodale et de planification de l'ensemble des mobilités à l'échelle d'un bassin de mobilité élargi qui compte 262 communes et 1,9 million d'habitants.

SYTRAL Mobilités développe, finance et pilote tous les réseaux urbains et interurbains sur ce nouveau territoire.

Les enjeux de SYTRAL Mobilités sont de :

- bâtir un réseau de transport unifié ;
- créer une tarification et un système d'information uniques afin de faciliter la mobilité, homogénéiser la distribution des titres ;
- proposer une réelle alternative à la voiture individuelle et lutter efficacement contre la pollution ;
- proposer une offre de transport performante pour tous les habitants du territoire ;
- établir un plan de mobilité à l'échelle du territoire.

Un Plan de Mobilité est un document de planification permettant d'anticiper les besoins futurs de mobilité, de coordonner les visions des acteurs, d'agir en définissant un plan d'actions. L'objectif de report modal est ambitieux en divisant par deux l'usage de la voiture solo en 2040.

Les axes et les actions pour ce plan sont par exemple :

Levier 1 : réduire les distances à parcourir en lien avec l'organisation du territoire.

- Améliorer l'articulation entre urbanisme et déplacement en conditionnant le développement de lignes de transports en commun structurantes à une densification du territoire et en développant les centres de co-working pour réduire les déplacements domicile / travail.
- Optimiser la gestion du dernier kilomètre pour les marchandises.

Levier 2 : poursuivre le développement des offres et des services de mobilité.

- Développer le réseau structurant de transports en commun en créant un réseau de lignes de cars à Haut Niveau de Service, en doublant la capacité du réseau métro, en augmentant l'offre de maillage local en transport en commun.
- Créer un réseau de transports en commun lisible, accessible, attractif par la mise en œuvre du réseau unifié à l'échelle de SYTRAL Mobilités. Un réseau unique nommé « TCL », qui regroupe « les cars du Rhône », le réseau de transport de la communauté d'agglomération Villefranche / Beaujolais / Saône « Libellule » et le réseau de l'agglomération lyonnaise « TCL »
- Elaborer une stratégie d'intermodalité à l'échelle des territoires lyonnais.
- Donner à la marche et au vélo toute leur place pour les déplacements de courte et moyenne distance.
- Créer un réseau structurant de covoiturage où il existe des forts flux automobiles et une plateforme numérique unique « En Covoit' Rendez-Vous » facilitant la mise en relation entre covoitureurs.
- Inciter au report modal pour les flux de marchandises en développant le vélo-cargo en milieu urbain dense.

Levier 3 : redéfinir les usages nécessaires de la voiture, notamment en agissant sur l'espace public.

- Poursuivre la requalification des autoroutes et voies structurantes d'agglomération en baissant les vitesses pour atténuer le risque routier et agir sur la pollution. Transformation en boulevard urbain pour accompagner l'intégration urbaine des infrastructures avec des voies réservées aux transports collectifs et au covoiturage.
- Mieux organiser et maîtriser le stationnement automobile.
- Favoriser l'usage des motorisations alternatives et des véhicules moins polluants et développer les bornes de recharge électrique.
- Réduire l'impact des opérations de livraison et logistiques sur l'espace public.

Levier 4 : accompagner et encourager les changements de pratiques de mobilité.

- Développer le conseil en mobilité et renforcer la communication.
- Encourager la pratique du vélo par la mise en place de prêts / location de vélo de longue durée.
- Accentuer les actions de prévention de la délinquance dans les transports en commun.
- Proposer une tarification des transports en commun unifiée sur le réseau de transports collectifs de SYTRAL Mobilités.

L'enjeu du Plan de Mobilité des territoires lyonnais consiste à satisfaire les besoins de mobilité de tous les habitants tout en préservant l'environnement, la santé et la qualité de vie. Il s'agit notamment de faire des mobilités des leviers de bien-être et non plus de nuisances, particulièrement en milieu urbain.

Parmi les objectifs du Plan de Mobilité, plusieurs sont directement liés à l'amélioration du cadre de vie ou de la santé des habitants et répondent aux enjeux de l'environnement.

Pour la commune de Meyzieu, plusieurs actions sont programmées :

- la desserte sur l'axe de tramway T3 sera confortée pour augmenter son niveau d'offre et sa capacité d'emport (avant 2035) ;
- l'amélioration du fonctionnement de la ligne de bus 67, avec des aménagements dédiés aux intersections notamment (avant 2030) ;
- la mise en œuvre d'une ligne dédiée de covoiturage, entre Montluel, Meyzieu Z.I. et l'aéroport Saint Exupéry (avant 2030) ;
- la création d'une liaison en site propre, entre Meyzieu Z.I. et Crémieu, sur l'emprise de l'ancienne voie du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais. Ce projet est porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Conformément à l'article L.1214-28-2 du Code des Transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil municipal.

La commission développement, réunie le 5 février 2025, a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le maire invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les explications du rapporteur et à l'unanimité,

- ✓ **EMET** un avis favorable pour le projet d'arrêté de plan de mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL mobilités.



Le maire,

Christophe QUINIOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe Quiniou", written over the printed name.